

N° 2024/534

DATE DE
CONVOCAATION

Le 29 mars 2024

OBJET :

CREATION D'UN POSTE
D'ADJOINT AU MAIRE
SUPPLEMENTAIRE

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 12

Votants : 14

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 03 avril 2024

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Nathalie SORTAIS

Procurator(s) : Madame Corinne TANGE donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Christophe VIGIER donne pouvoir à Monsieur Julien WHYTE

Excusé(s) : Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absent(s) : Madame Véronique PETIT, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Monsieur Alexandre VIEGAS, Monsieur Frédéric HERMOSILLA

Secrétaire de Séance : Monsieur Jacques GAUBOUR

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire proposant de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant à cinq le nombre des adjoints.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DECIDE d'approuver la création d'un poste d'adjoint supplémentaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#